

DIFFUSION RESTREINTE

TD_KIGALI_1994_00075.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A7000000003761D146004B.14T\000=3-DS

-4DAM

-CMB CM5 PR3 PR4 3CE CEU SGE CMA CMF 2SAH 2MDH 2CEL 3NU 3STR PR5

- DIFF

TD_KIGALI 75

LE 25 JANVIER 1994

KGLI LE 25/01/94 A 10H56

URGENT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : L'AMBASSADEUR

NB : DISTRIBUTION SERVICES

AD DIPLOMATIE 75

CQ MINCOOP PARIS 33

CQ SGC1 PARIS 1

CQ DFRA GENEVE 2

CQ DFRA BRUXELLES 1

NB : CE - CED - DAM - SAH - NU - CMB - CM5 - PR4 - PR5

TXT

OBJET : AIDE HUMANITAIRE EN FAVEUR DES DEPLACES DE GUERRE
DU RWANDA

REFERENCE : TD KIGALI 1213 ET TELECOPIE DU DEPARTEMENT.

LA PROPOSITION DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES DEPLACES DE GUERRE
DU RWANDA PRESENTEE PAR ECHO (8 MECU) SUSCITE DE LA PART DE CETTE
AMBASSADE UN AVIS TRES FAVORABLE.

- CETTE AIDE CORRESPOND A UN REEL BESOIN. LE NOMBRE DE
DEPLACES EST TOUJOURS DE 350.000 ET LES PERSPECTIVES DE RETOUR SUR
LEURS COLLINES NE SONT PAS IMMEDIATES, PUISQU'ILS SONT ORIGINAIRES
DE LA ZONE QUI EST OCCUPEE PAR LE FPR. LES 600.000 DEPLACES VENUS DE
LA ZONE DEMILITARISEE ET QUI ONT REGAGNE LEURS FOYERS CONTINUENT
D'AVOIR BESOIN D'UNE ASSISTANCE, TANT QUE DES CONDITIONS MINIMALES
DE SURVIE NE LEUR SONT PAS ASSUREES SUR PLACE. LE SECHERESSE EST
VENUE AGGRAVER LA SITUATION.

POLITIQUEMENT, IL EST NECESSAIRE D'EQUILIBRER LES 18,3 MECU
DEJA ACCORDES AUX REFUGIES BURUNDAIS (AU RWANDA, AU ZAIRE ET EN
TANZANIE) PAR UNE AIDE AUX DEPLACES DE GUERRE RWANDAIS. L'UNION
EUROPEENNE SERAIT DANS LE CAS CONTRAIRE TAXEE DE PARTIALITE PAR LES
AUTORITES DE KIGALI.

- LA REPARTITION DE CETTE AIDE PAR ONG CORRESPOND EXACTEMENT
AUX PROPOSITIONS QUI AVAIENT ETE FAITES SUR LE TERRAIN. LE
SECRETIARIAT PERMANENT DU COMITE DE CRISE (EXPERT FRANCAIS FINANCE
PAR LA COMMISSION) VIENT DE ME CONFIRMER QUE CETTE REPARTITION
CONSERVE TOUTE SA PERTINENCE./

MARLAUD

DIFFUSION RESTREINTE

251